
Synthèse des demandes et propositions de l'Association Nationale des Apprentis de France

Mai 2021

La loi du 5 septembre pour la liberté de choisir son avenir professionnel a favorisé le développement de l'apprentissage en France. La réforme a fortement affecté la vie quotidienne des apprentis. L'Association Nationale des Apprentis de France a identifié des enjeux qu'elle considère comme particulièrement importants, qui ont été exacerbés par la crise sanitaire. L'ANAF a formulé des propositions qui ont notamment été remises au cabinet de la Ministre du Travail, au cabinet du Premier Ministre en décembre 2020, ainsi qu'au cabinet de Délégué interministériel au développement de l'apprentissage en mars 2021. Ces propositions visent à résoudre les problématiques identifiées et constatées quotidiennement par l'association. Leur résolution est essentielle aux apprentis et, par conséquent, à l'apprentissage.

Repenser le fonctionnement des aides aux apprentis

Depuis la réforme, les aides aux apprentis sont devenues la compétence des 11 opérateurs de compétences. Les OPCO délivrent les aides hébergement, restauration, premier équipement aux CFA qui en font bénéficier aux apprentis, uniquement si le CFA réalise lui-même la dépense. Un CFA sans restaurant collectif ou internat ne percevra pas d'aides de la part des OPCO et les apprentis devront se loger et se restaurer autrement, avec un coût plus élevé et sans aide. De nombreux apprentis ne bénéficient donc plus de ces aides depuis la réforme, les régions ayant à l'époque des critères d'attributions plus adaptés à toutes les situations. Cela alors que *près d'un tiers des apprentis ayant répondu à une enquête de l'ANAF en 2020 a déclaré se trouver dans une situation financière difficile ou très difficile*. Les aides devraient être versées directement aux apprentis, en fonction de leur situation financière et de leurs besoins, indépendamment du CFA. Les Régions avaient également des fonds sociaux pour les apprentis en difficulté, celui-ci doit être recréé. Par ailleurs, l'aide au permis de conduire devrait être transformée en aide à la mobilité, afin que les apprentis mineurs, pour qui la mobilité est compliquée, puissent en bénéficier également pour l'achat d'un deux roues, d'un vélo ou pour le passage du BSR. Cette aide doit également être versée directement aux apprentis, sans passer par leur CFA : *55% des apprentis interrogés par l'ANAF en 2020 n'avaient pas connaissance de l'existence de l'aide au permis de conduire*. Autre problématique, les apprentis du secteur public ne bénéficient d'aucune aide, le secteur public n'ayant pas d'OPCO, cette situation est anormale et devrait être rapidement résolue.

Réguler les pratiques abusives de certains centres de formation

Certains centres de formation engagent les futurs apprentis à payer des frais de scolarité en cas d'échec dans la recherche d'un contrat d'apprentissage, ou de rupture de contrat. Ces dernières pratiques vont à l'encontre de la philosophie de l'apprentissage et engendrent parfois des situations financières critiques. Le vide juridique laisse les écoles jouer sur un système de basculement "formation initiale" avant d'avoir trouvé un employeur puis "formation par apprentissage" une fois l'employeur trouvé. Certains font également payer des frais d'inscription de plusieurs centaines d'euros, ce qui est illégal. Ces pratiques doivent être explicitement interdites avant la prochaine rentrée scolaire. Les bonnes pratiques existent : elles doivent être rendues obligatoires.

Améliorer les dispositifs pour la mobilité internationale

L'ANAF salue les dernières annonces de la Ministre du Travail concernant le retour sur la mise en veille obligatoire du contrat pour les apprentis effectuant une mobilité internationale longue. Ceci représentait, en effet, un frein pour les apprentis et pour les entreprises. Cependant, d'autres sujets essentiels n'ont pas encore été traités. Parmi ceux-là : la protection sociale des apprentis pendant la période de mobilité et le soutien financier. À ce jour, un seul OPCO a défini des aides financières adaptées. Les autres n'ont pas encore statué ou ont prévu des aides faibles, aux alentours de 500 euros. La non-résolution de ces problématiques freinerait le développement des mobilités internationales longues pour les apprentis. Des dispositifs doivent par ailleurs être mis en place afin que les CFA puissent s'emparer pleinement du sujet, encore trop complexe à appréhender et à gérer. À échelle européenne, le chantier de l'harmonisation des titres professionnels doit être abordé avec grande considération, afin de permettre le développement harmonieux et réel des échanges européens d'apprentis. Cela faciliterait également l'apprentissage transfrontalier, en France et dans les autres pays.

Financer entièrement la formation pour la fonction publique territoriale

Depuis la réforme, les collectivités territoriales doivent prendre en charge la moitié du coût de la formation des apprentis qu'elles recrutent. Avant, la plupart des conseils régionaux prenaient en charge l'intégralité de ces coûts. C'est un réel frein au développement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le retour à un financement intégral permettrait un retour, à minima, dans la situation précédant la réforme. Cela permettrait de développer l'apprentissage dans ce secteur public. Les coûts de formation pourraient être pris en charge par le CNFPT.

Élargissement de la prime d'activité pour les apprentis

Le plafond bas de la prime d'activité prive un grand nombre d'apprentis de cette aide. Malgré tout, le plafond bas n'est pas lié à une "sous-activité" des alternants, mais au barème de calcul de leur salaire. Certains apprentis gagnant peu, car plus jeunes, se retrouvent inéligibles, quand certains de leurs collègues gagnant plus, mais travaillant 35 heures également, perçoivent l'aide. Les jeunes en contrat d'apprentissage devraient pouvoir bénéficier de la prime d'activité sans minimum de revenu.

Favoriser l'accompagnement vers les dispositifs adéquats en cas de rupture de parcours

Si l'accompagnement dans la recherche d'entreprise reste un véritable enjeu pour les apprentis (63% des adhérents de l'ANAF disent ne pas avoir été accompagnés dans leurs recherches d'entreprise), l'ANAF s'inquiète particulièrement des ruptures de parcours (28% de ruptures prématurées, sans compter les jeunes qui ne trouvent pas d'employeur). Aucune disposition n'est obligatoire concernant l'accompagnement des jeunes n'ayant pas trouvé d'employeur ou ayant subi une rupture de contrat et ne retrouvant pas d'entreprise ensuite. Il est impératif que les CFA assurent la transition vers les dispositifs et les structures qui prendront le relais dans l'accompagnement et dans le processus de réorientation.

Prolonger les aides au recrutement en repensant leur diffusion

L'ANAF salue grandement les dispositions prises par le Gouvernement concernant le recrutement des apprentis en cette période de crise. Les prochaines décisions sont attendues à l'horizon 2021-2022 sur ce sujet. L'association considère important que les prochaines mesures prennent en compte l'ensemble des variables, afin de limiter le surcoût budgétaire, et de pouvoir ainsi, maintenir certaines aides au recrutement. Ainsi, l'octroi des aides devrait être limité aux entreprises ayant vu leur activité affectée par la crise, peu importe leur taille. L'engagement réel, pour la jeunesse, des entreprises auxquelles la crise sanitaire a profité pourrait être remis en question si les aides ne leur sont pas limitées.